



26 MARS 2026

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09 /AONO/REN/C-MAKARY/CIPM/2026
DU 6 MARS 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
BLOC DE DEUX (02) SALLE DE CLASSE À L'EM BILINGUE DE MAKARY AVEC TOILETTE,
DANS LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE
L'EXTREME-NORD**

1- OBJET DE LA CONSULTATIONS

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement (MINDUB) de la république du Cameroun, au titre de l'exercice budgétaire 2026, le Maire de la Commune d'arrondissement de MAKARY ; Maitre d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe a l'EM bilingue de makary avec toilette, dans la Commune de MAKARY, département du Logone et Chari, région de l'extrême-nord

2- CONSISTANCE, ALLOTISSEMENT ET DELAI D'EXECUTION

Les prestations à exécuter sont dans le descriptif annexé au dossier d'Appel d'Offres et constituées de :

DESIGNATIONS	QUANTITES	DELAIS
BLOC DE DEUX SALLE DE CLASSE ✓ TRAVAUX PREPATOIRES ; ✓ TERRASSEMENT ; ✓ FONDATIONS ; ✓ MACONERIES – ELEVATION ✓ MENUISERIE METALLIQUE ✓ ELECTRICITE ; ✓ PEINTURE ; ✓ V.R.D ;	01	03 MOIS

Le dossier d'appel d'offre est reparti en un lot

N° du lot	Intitulée du lot	Montant prévisionnel
Lot 1	Construction d'un bloc de deux salles de classe à L'EM BILINGUE DE MAKARY	30 000 000

3 -

PARTICIPATION

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit Camerounais spécialisées dans les prestations définies, en règle avec la réglementation en vigueur, et en possédants les capacités administratives, techniques, et financière requise. La participation des entreprises en groupement où en sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

4- FINANCEMENT

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le MINDUB Au titre de l'exercice 2026, pour une provision budgétaire de 30 000 000 (Trente Millions) Francs CFA ;

5- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE :

Le dossier d'appel d'offre peut être consulté aux heures ouvrables auprès du secrétariat général, de la Mairie de MAKARY sis au siège de ladite Commune BP : 28 MAKARY Téléphone.

6- ACQUISITION :

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables du secrétariat général, de la Mairie de MAKARY, sis au siège de ladite Commune ; dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 40 000 (quarante mille francs CFA

7- PRESENTATION DES OFFRES

7-1- sous peine de rejet, le soumissionnaire doit produire son offre en (07) sept exemplaire dont un (01) original et (06) copies.

7-2. Chaque offre doit être rédigée en Français ou en Anglais, et présentée en pli unique contenant trois sous-plis (un pour le DOSSIER ADMINISTRATIF, un pour la PROPOSITION TECHNIQUE et un pour l'OFFRE FINANCIERE).

Les plis et les sous-plis doivent être fermés et scellés avec les compositions et les mentions indiquées dans le règlement de la consultation. Le pli unique doit porter uniquement la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°..... /AONO/REN/C-MAKARY/CIPM/2026
DU _____ EN PROCEDURE D'URGENCE**

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EM
BILINGUE DE MAKARY AVEC TOILETTE, DANS LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT
DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD**

ADMINISTRATION BENEFICIERE : EP _____

Exercice budgétaire : 2026

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8 -Dépôt et recevabilité des offres

21 AVR 2026

8.1 Sous peine de rejet, les offres devront être déposées aux heures ouvrables auprès des services du secrétariat général de la Mairie de MAKARY au plus tard le ___ à 10 heures.

8-2 Chaque soumissionnaire devra joindre à ces pièces administratives, sous peine de rejet de son offre, une caution de soumission de **Six cent Mille (600 000) francs CFA**. Établie selon le modèle indiqué, dans le DAO, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le ministère en charge des finances, et valable pendant **cent vingt (120) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres.

NB : Cette caution de soumission doit être accompagnée du reçu de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) sous peine de rejet de l'offre.

8-3 Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par toutes autorités compétentes.

8-4 Elles devront obligatoirement dater au mois de (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

8-5 Tout offres non conforme aux prescriptions du présent DAO sera déclaré irrecevable, notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une bancaire de premier ordre agréé par le ministère en charge des finances, ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de consultation.

9- Ouverture des offres (Lieu, date, principes)

9-1 L'ouverture des offres s'effectuera en un (01) temps, dans la salle de délibération de la commune de MAKARY le 21 AVR 2026 à 11 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentant dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

9-2 Tous les plis et sous-plies devront être ouverts.

9-3 la lecture des éventuels rabais est obligatoire, dans les mêmes formes que celle de la soumission financière et de tous les éléments.

9-4 Le soumissionnaire devra prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre son dossier et ses droits.

9-5. Une copie complète et intégrée de chaque offre doit être remise au Maitre d'Ouvrage, à la diligence du président de la commission interne de passation des marchés de la Commune de MAKARY aussitôt après l'ouverture des offres.

9-6. Tout compétence ou supplément sollicité par ladite Commission dans le cadre de l'ouverture ou l'appréciation des offres, doit être demandé sous trace écrite, par le biais du président de la CIPM/CM, avec copie dans les mêmes conditions au Maitre d'Ouvrage.

10- Délais d'exécution des travaux

Le délai d'exécution prévu par le Maitre d'Ouvrage pour exécution des travaux est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification des travaux de l'ordre de service.

11- Critère d'évaluation des offres

L'appréciation des offres se fera d'abord selon les critères éliminatoires.

11-1 Critères éliminatoires particuliers

Toute offres non conforme aux prescriptions du dossier, d'appel d'offres sera déclarée irrecevable, particulièrement :

- L'absence d'un sous-pli ;
- La non-conformité de l'offre technique aux spécifications du dossier d'appel d'offres ;
- La présence de fausses pièces ou de fausses déclarations ;

11-2 critères essentiels :

L'appréciation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier de consultation :

N°	Critères essentiels	Notabilité binaires
1	La présentation générale des offres	Oui/non
2	Les références de l'entreprise dans le domaine	Oui/non
3	La qualité du personnel technique	Oui/non
4	La disponibilité des moyens logistiques	Oui/non
5	La note méthodologique de l'exécution des prestations	Oui/non
6	La conformité des travaux aux spécifications techniques	Oui/non
7	La capacité financière	Oui/non

Seul les soumissionnaires ayant obtenu une note de 75% à l'évaluation techniques seront admis à l'analyse de l'offre financières.

11-3. Attributions

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement, techniquement et financièrement, et évaluée le moins-disant

12- Validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée par la mise des offres.

13- Renseignement complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat général de la Commune de MAKARY sis au siège de ladite Commune, BP : 28 MAKARY

Fait à MAKARY, le 28 / 03 / 2026

Ampliations :

- ✓ Préfet pour info
- ✓ ARMP/EN (pour insertion au JDM) ;
- ✓ SOPECAM/EN ;
- ✓ Pdt/CIPM-CM ;
- ✓ DDEPAT/LC ;
- ✓ DDMINMAP/LC ;
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives

LE MAIRE
AUTORITE CONTRACTANTE



Abgassi Adoum
Le Maire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ENTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE MAKARY

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISIONAL

MAKARY COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N° 10NIT/MAKARY.C/ITB/2026 OF THE 26 MARS 2026, IN EMERGENCY PROCEEDINGS

FOR THE CONSTRUCTION OF BLOCK OF CLASSROOMS AT THE MAKARY BILINGUAL NURSERY SCHOOL OF SUBDIVISIONAL OFFICE OF MAKARY, LOGONE AND CHARI DIVISIONAL, FAR NORTH REGION.

Financing: MINDUB - 2026 FINANCIAL YEAR

1. Subject of the invitation to tender

The Mayor of MAKARY Council, Contracting Authority, hereby launches a national invitation to tender in emergency proceedings, for the construction of block of classrooms at the Primary, Sub divisional Office of MAKARY, Logone and Chari divisional, Far North Region

2. Nature of services

The works, which shall be tendered for the reconstruction of a fence, consists of:

- ✓ Preliminary work terrace - studies
- ✓ Excavations of the plot
- ✓ Foundation
- ✓ Bricklaying
- ✓ Framework and roofing
- ✓ Wood and Metal work
- ✓ Electricity installation
- ✓ Painting
- ✓ Utilities and various networks.

3. Participation

Participation in this invitation to tender is open to companies specialised in public works located in Cameroon.

4. Financing

Works, which form the subject of this invitation to tender, shall be financed by *Public Investment Budget of Ministry of education of the base, 2026 financial year.*

- ◆ Budget Head : _____
- ◆ Budgeted amount: 30 000 000 (Thirty millions) Francs CFA.

5. Consultation and acquisition of tender file

The file may be consulted and obtained from the MAKARY Council as soon as this notice is published, against the payment, of a non-refundable sum of **Forty thousand (40 000) CFA francs**.

6. Submission of offers

Each offer drafted in English or French in 7 copies including the original and 6 copies marked as such, should reach the MAKARY Council not later than the ~~21~~ ²¹ / ~~AVR~~ ^{AVR} / 2026 at ___ am/pm and should carry the inscription:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N° ___ /ONIT/MAKARY.C/ITB/2026 OF THE _____, IN EMERGENCY PROCEEDINGS

FOR THE CONSTRUCTION OF BLOCK CLASSROOMS AT THE PRIMARY, SUBDIVISIONAL OFFICE OF MAKARY, LOGONE AND CHARI DIVISIONAL, FAR NORTH REGION

“To be opened only during the bid-opening session”

7- Admissibility of offers

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Ministry in charge of finance of an amount of **Six hundred thousand (600 000) CFA francs**, valid for one hundred and twenty days (120) days from the day of opening of bids.

Under pain of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or administrative authorities (senior Divisional Officers, Divisional officers...) of the administrative documents required, including the bid bond, must imperatively be produced in accordance with the Special Conditions of the invitation to tender. They must obligatory not be older than three months or must not be produced after the signing of the tender file.

Any offer not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially, the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-respect of the models of the tender file documents shall lead to a pure and simple rejection of the offer without any appeal being entertained.

8. Opening of bids

The bids shall be opened in one (01) phase.

The opening of the administrative documents, the technical and financial offers shall take place on the ~~21~~ ²¹ / ~~AVR~~ ^{AVR} / 2026 at ___ am/pm local time by the MAKARY Internal Tenders Board located at the MAKARY Council.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice.

9. Evaluation criteria

A- Main eliminatory criteria

1- Administrative offer

- 1) Counterfeit document.
 - 2) Non conformity of a document after the 48 hours regular extension.
- 2- **Technical offer**
- 1) False declaration or counterfeit document.
 - 2) Having not executed the required number of projects.
 - 3) Having not gather at least 75% of "Yes" in qualification criteria
- 3- **Financial Offer**
- 1) Non conformity of the submission
 - 2) Absence, in the unit price memo, of the price of a quantified task.

MF The certified copies of the previously legalized documents will be systematically rejected.

B- Main qualification criteria

The criteria relations to the qualification of candidate are indicated as followed:

- | | |
|--|---------|
| 1) Access to a credit or other financial resources | Yes/No. |
| 2) Supplier's references | Yes/No. |
| 3) Experience of supervisory staff | Yes/No. |
| 4) Availability of material and essential equipment | Yes/No. |
| 5) Technical proposal (including methodology and expenditure schedule) | Yes/No. |

MF: Bidders that technical offers have received at least 75% of "Yes" will have their financial offers analyzed.

88- Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for sixty (60) days from the date set for the delivery of offers.

89- Bid bond

The offers should be accompanied by a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Ministry in charge of finance of an amount of 2% of the predicted amount per lot, that is **Six hundred thousand (600 000) CFA francs**, valid for one hundred and twenty (120) days from the day of opening of bids.

90- Delivery deadline

The provisional delivery deadline per lot provided for by the Contracting Authority shall be **three (03) months**, according the possible constraints related to the site situation such as accessibility and climate conditions, from the date of notification of service order to start works.

It is due to the bidder to propose in his offer a carrying out calendar that goes in the deadline indicated above.

91- Attribution of contract

The contract will be attributed to the bidder whose:

- 1- Technical offer will be declared conform and have gathered at least 75% of "Yes" in qualification criteria.
- 2- Financial offer, after all corrections in conformity with the Particular Regulation of the invitation to tender, will be declared conform in relation to the Technical clauses of the invitation to tender, and classified the fewer proposition.

MAKARY, the 28/03/2026

Copies:

- ✓ Préfet/info
- ✓ ARMP/FN.
- ✓ SOPECAM/FN;
- ✓ DDMINEPAT/LC;
- ✓ DDMINMAP/LC;
- ✓ Notice board (for information);
- ✓ Chrono/archives.

The MAYOR,

Contracting Authority



Algassi Adoum
Le Maire